

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 29 janvier à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU

Date de convocation du conseil municipal : 23/01/2024

Délibération N° 2024-01-06 : Foncier : acquisition parcelle C391 – Lieu-dit Clos du Moulin – P. Delucinge

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que nous avons été contactés par Maître Bordet nous informant que Monsieur Patrice Delucinge souhaitait céder moyennant un euro symbolique, la parcelle cadastrée section C numéro 391, lieudit Clos du Moulin pour une surface de 405 m² à la commune.

La situation de la parcelle étant pertinente car située à proximité de parcelles communales et du chemin menant à la cascade, il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir la parcelle C391 située au lieu-dit Clos du Moulin d'une superficie de 405 m² pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle C391 à monsieur Patrice Delucinge pour un euro symbolique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction de l'acte ainsi que signer tous les documents nécessaires à cette transaction foncière et que les frais relatifs à celle-ci seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

